

**Affaire suivie par Isabelle SAND**

Université de Bordeaux - Collège Sciences et technologies  
Service de Formation Continue – bâtiment A21  
351 cours de la Libération  
CS 10004  
33405 TALENCE Cedex  
Tél : 05.40.00.84.68 - Fax : 05.40.00.64.19  
Mail : isabelle.sand@u-bordeaux.fr  
<http://www.u-bordeaux.fr/Formation/Formation-continue>  
Déclaration d'activité : 72 33 09341 33  
N° SIRET : 130 018 351 00127  
Code APE : 8542Z

**PROTOCOLE INDIVIDUEL DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
dans le cadre d'une formation ouverte et à  
distance (FOAD)**

Entre les soussignés :

UNIVERSITE DE BORDEAUX - collège SCIENCES ET TECHNOLOGIES  
351 cours de la Libération CS 10004  
Service de Formation Continue – Bâtiment A21 – 33405 TALENCE CEDEX  
Organisme de formation Enregistré sous le numéro 72 33 09341 33 auprès du préfet de région de l'Aquitaine  
Représentée par son Président Manuel TUNON DE LARA

Et

Nom et prénom du stagiaire :

**Demeurant** .....  
Profession : .....

Désigné ci-dessous le stagiaire,

Est conclu un protocole individuel de formation professionnelle en application de la circulaire DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) n°2001/22 du 20 juillet 2001.

*Le protocole individuel de formation ne se substitue pas au Contrat de formation professionnelle (dans le cas d'une prise en charge financière individuelle de la formation) ou à la Convention de formation professionnelle (dans le cas d'une prise en charge de la formation par un organisme financeur).*

*Il a pour objectif de faciliter la lisibilité de l'action de formation et de son environnement, de formaliser les modalités d'organisation, d'apprentissage et de contrôle, ainsi que de rappeler les obligations de l'organisme de formation et de l'apprenant.*

**ARTICLE 1 : Objet**

En exécution du présent protocole, L'UNIVERSITE DE BORDEAUX COLLEGE SCIENCES ET TECHNOLOGIES s'engage à organiser l'action de formation professionnelle :

2° année du MASTER PROFESSIONNEL en sciences et technologies Mention Miage Parcours Système d'Information et Informatique Décisionnelle

## **ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation**

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances prévues par l'article L-6313-1 du Code du Travail.
- **Objectifs :** Etre capable d'analyser et comprendre le fonctionnement et les besoins des organisations (problèmes comptables, logistiques, financiers, etc.) et de proposer des solutions informatiques et assurer leur mise en œuvre (gestion de bases de données, réseaux, développement d'intranet et internet, ...).
- **Emplois visés :**
  - Les métiers centrés sur une approche générique des systèmes d'information : gestionnaire d'applications, auditeur ou architecte des systèmes d'information,
  - Les métiers centrés sur une approche technique et technologique : intégrateur d'exploitation, expert en technologie des systèmes décisionnels, auditeur, contrôleur de gestion, administrateur de base de données.
- **Le programme de la formation figure en annexe du présent protocole.**
- **La durée de la formation est estimée à 574h** hors projet professionnel à réaliser en entreprise
- **Lieu :** la formation est de type formation ouverte et à distance (FOAD), via Internet (hormis les regroupements et examens qui auront lieu à l'Université de Bordeaux à TALENCE)
- **Sanction :** à l'issue de cette formation, et sous réserve de réussite aux épreuves de validation, le diplôme de MASTER PROFESSIONNEL en sciences et technologies Mention Miage Spécialité Système d'Information et Informatique Décisionnelle sera délivré au stagiaire.

*A la date d'entrée en formation, l'apprenant dispose de 3 années au maximum, pour valider la formation ci-dessus mentionnée, soit 6 semestres de tutorat, 6 sessions d'examen (à condition de s'acquitter des droits de scolarité chaque année).*

*Les entrées en formation se font à tout moment de l'année, sauf du 13 juillet au 31 août. Une candidature acceptée en cours de déroulement d'un semestre, se voit ouvrir l'accès aux contenus immédiatement ; en revanche, le tutorat ne pourra commencer que le semestre suivant.*

- Le **calendrier de formation** proposé à nom prénom stagiaire est le suivant :

Parcours défini pour chaque stagiaire

## **ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables requises**

Afin de mieux suivre l'action de formation susvisée et obtenir le diplôme auquel elle prépare, l'apprenant est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Niveau 1<sup>ère</sup> année de Master ou Maîtrise MIAGE ou titre équivalent
- Ou acquis professionnels équivalents validés dans le cadre d'une procédure de validation des acquis

## **ARTICLE 4 : Modalités techniques pédagogiques**

- **Moyens techniques**

L'accès à la formation s'effectue, via la plateforme de formation MOODLE de l'université de Bordeaux ou via la plate-forme INES, installée sur le serveur de la Direction de l'Education Permanente de l'Université PICARDIE JULES VERNE. Ces plateformes sont accessibles par mot de passe personnel à partir d'un ordinateur connecté à Internet et d'un navigateur ; elles ne nécessitent aucun téléchargement de plug-in ou drivers particuliers.

- **Les moyens pédagogiques**

Chaque module (hors projet de conception et projet professionnel) comprend :

- Un cours accessible en ligne (et téléchargeable)
- Des activités dirigées (exercices, devoirs, études de cas)
- Un tutorat pédagogique individualisé (synchrone et asynchrone) pendant 1 semestre
- Un regroupement en présence à l'Université de BORDEAUX à Talence.

- **Les modalités d'apprentissage et d'examen**

Le rythme de formation est semestriel :

- 2 sessions de tutorat : janvier-juin et juillet-décembre (avec une interruption d'1 mois pendant l'été)
- 2 regroupements, généralement en mars et octobre, d'une durée de 2 jours par regroupement
  - La présence au 1<sup>er</sup> regroupement est obligatoire (une dispense peut être accordée pour des résidents étrangers au cas par cas).
  - La présence à tous les regroupements est obligatoire pour les personnes disposant d'une prise en charge financière. Elle est très fortement recommandée à tous les apprenants.
- 2 sessions d'examen en juin et décembre à l'Université de BORDEAUX à Talence ou, éventuellement et à la demande expresse de l'apprenant, dans une université centre relais E-MIAGE en France proche de sa résidence.

Sauf cas spécifique, la note finale obtenue pour chaque UE résulte, pour 1/3, de la moyenne des notes obtenues dans le cadre du contrôle continu (devoirs à réaliser pendant le semestre de tutorat) et pour 2/3, de la note obtenue à l'examen final.

Les éventuels frais d'examen facturés par le centre relais sont à la charge de l'apprenant en sus des frais de formation définis à la signature du contrat.

## **ARTICLE 5 : Modalités d'assistance pédagogique et d'encadrement**

- **Outils de tutorat**

- Courrier électronique avec l'enseignant-tuteur, le responsable pédagogique, l'animateur-coordonnateur (réponse sous 72h, en moyenne),
- Chats, Forums, lieux de travail collaboratif (suivant les modules),
- Correction individualisée des devoirs et/ou exercices, ou corrigé type,
- Regroupements physiques (travaux pratiques) organisés à Bordeaux. Ils permettent un contact direct entre enseignants et apprenants. La participation aux regroupements n'est pas obligatoire mais elle est vivement recommandée.
- Suivi individualisé du Projet Professionnel en entreprise, le cas échéant, par un enseignant de la formation, après validation du cahier des charges par le responsable pédagogique.
- Gestion et suivi des devoirs, des examens, des inscriptions à l'Université de BORDEAUX collège Sciences et Technologies, des fiches de situation de chaque apprenant.

- **Outils d'information et de communication**

- Chaque module est décrit sous forme de chapitres et de sessions avec objectifs, planning, devoirs et exercices,
- Annales des examens, FAQ, Chats,
- Forum de discussion entre apprenants,
- Annuaire des apprenants, enseignants-tuteurs, animateur-coordonnateur, personnel administratif,
- Fiche individuelle de positionnement, visualisation de l'état d'avancement de l'apprenant (gestion des modules acquis et en cours d'acquisition) et des dates de connexion.

• **Principaux correspondants de la formation**

- Responsable pédagogique : Henri NICOLAS, Professeur des universités, [henri.nicolas@labri.fr](mailto:henri.nicolas@labri.fr)
- Responsable administrative, animatrice – coordinatrice : Isabelle SAND, Ingénieur en formation continue, [isabelle.sand@u-bordeaux.fr](mailto:isabelle.sand@u-bordeaux.fr) (tel : 0540008468)
- Assistante administrative : Vanessa JOLIVET [vanessa.jolivet@u-bordeaux.fr](mailto:vanessa.jolivet@u-bordeaux.fr) (tel : 0540006450)

**ARTICLE 6 : Assiduité**

Afin d'atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement de la formation, l'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'Université de BORDEAUX collège Sciences et Technologies. Il prend contact avec les enseignants-tuteurs ou l'animateur-coordonnateur en cas de difficultés.

**L'apprenant signataire du présent protocole s'engage** à se connecter régulièrement à la plate-forme de la formation (au minimum une fois par semaine) pour, notamment, prendre connaissance des mises à jour de l'agenda (dates d'examen, de chats, de regroupements, délai d'inscription pédagogique pour le tutorat...), de l'actualité (nouveau devoir en ligne, mise à jour de contenus, procédure d'examen, ...) et participer aux échanges sur les forums.

Tout arrêt anticipé de la formation doit être signalé immédiatement à l'animateur-coordonnateur de la formation et au responsable pédagogique.

Lorsque le coût de la formation est pris en charge, pour tout ou partie, par un organisme financeur (entreprise, OPCA, FONGECIF ou autre OPACIF, Conseil Régional, ASSEDIC,...), l'Université de BORDEAUX collège Sciences et Technologies a l'obligation de lui fournir un état mensuel de « présence ».

A cette fin, l'assiduité de l'apprenant est justifiée au regard :

- Des états de connexion
- De l'inscription aux chats
- Des feuilles de présence aux regroupements et examens
- De la fiche de gestion des devoirs.

**ARTICLE 7 : Engagement de non-divulgence des supports pédagogiques numériques**

Les supports pédagogiques numériques sont la propriété de l'Université de Bordeaux collège Sciences et Technologies.

**L'apprenant s'engage à ne pas communiquer ou divulguer tout ou partie des supports pédagogiques numériques mis à sa disposition auprès de personnes ou organismes tiers et à ne pas en faire usage en-dehors du cadre de la formation mentionnée en objet.**

Fait en deux exemplaires à Talence, le

Pour le stagiaire,

Le .../.../....,

**Nom, prénom et signature**

Pour le Président de l'Université de Bordeaux,

Le Directeur du Collège Sciences et Technologies,

Pascal LECROART